

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SESSION ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANTONIN, TENUE LE  
LUNDI 5 JUIN 2017, À 19 H 30, AU CENTRE RÉJEAN-MALENFANT SITUÉ AU 305, RUE  
PRINCIPALE, LIEU ORDINAIRE DES SESSIONS DE CE CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

LE MAIRE :	MICHEL	NADEAU
LE MAIRE SUPPLÉANT :	DENIS	FORTIN
LES CONSEILLERS :	MARIO	FORTIN
	DOMINIQUE	DUPONT
	ALAIN	CASTONGUAY
	JEAN-ROCH	BOUCHER
	GILLES	THÉRIAULT

TOUS MEMBRES DU CONSEIL ET FORMANT QUORUM.

=====

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 2017-06-180**

**OBJET : MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

**CONSIDÉRANT QUE :**

1. La *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);
2. C'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;
3. Dans la dernière année, L'Autre-Toit du KRTB a accueilli 101 femmes et enfants et a offert plus de 1 760 services;
4. Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;
5. La violence conjugale est un problème de relations de pouvoir qui peut entraîner des séquelles physiques, psychologiques graves, pouvant aller jusqu'à la mort;
6. Il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;
7. Malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;
8. Lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;
9. Comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**EN CONSÉQUENCE**


**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Mario Fortin

**APPUYÉ DE :** Monsieur Alain Castonguay  
et Adopté à l'unanimité :

1. **PROCLAMATION :** Le Conseil municipal est autorisé à proclamer «**Saint-Antonin municipalité alliée contre la violence conjugale**».

*(Sous réserve de l'approbation du procès-verbal)*

Certifié, copie conforme  
Ce 13 juin 2017



Gino Dubé,  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier



(Signé) Michel Nadeau,  
Maire